



ATTESTATION PERMANENTE

Exploitant (e) Agricole

Je soussigné(e) :

Exploitant(e) agricole sur la commune de :

N° SIRET : ou N° Pacage :

Certifie sur l'honneur que mon déplacement est lié au motif autorisé par l'article 4 du décret N°2020-1310 du 29 octobre 2020 portant règlement des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle
Lieux d'exploitation :

.....
.....

- Déplacements nécessaires pour les besoins de l'exploitation agricole.

Ces activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail.

Attestation permanente valable à compter du 29 octobre 2020 jusqu'au 15 décembre 2020.

Fait pour valoir ce que de droit,

Signature de l'exploitant (e)